



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Deponeert

13 MARS 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



25037933

N° d'entreprise : **0478 948 485**

Nom

(en entier) : **FTI Consulting Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Nomination d'administrateur

Extrait des décisions unanimes écrites des actionnaires de FTI Consulting Belgium en date du 25 février 2025.

Les actionnaires de la Société ont:

[...]

DÉCIDÉ de nommer The Leap Forward BV, une société à responsabilité limitée ayant son siège situé à Rue Dijkstraat 15B, 2800 Mechelen, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 1019.932.333, représentée par son représentant permanent M. Wai Hoi Tsang, en qualité de nouvel administrateur de la Société, avec effet à partir du 1 mars 2025 et pour une durée indéterminée.

DÉCIDÉ de donner procuration à David Haex, Tonya Aelbrecht et Florence Verhelst, avocats, et à Sofia Ballesteros García, paralegal, ayant tous leurs bureaux à Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, ou tout autre avocat ou paralegal du cabinet Osborne Clarke, officiant depuis la même adresse, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin d'agir au nom et pour le compte de la Société aux fins de la publication d'un extrait desdites décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des informations de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires sont autorisés à signer tous documents et effectuer toute démarche nécessaire auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des guichets uniques, de la Banque-Carrefour des Entreprises et de manière générale, prendre toute action nécessaire émanant des présentes décisions écrites.

Pour extrait analytique,
Mathilde Drion
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).